

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 9 JUILLET 2026

Le 9 juillet 2026 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beaufort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur

Monsieur Nicolas ROUSSEAU, Directeur adjoint

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

Membres délibératifs :

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC

Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC

Monsieur Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Korine BLONDEL, élue suppléante CFTC

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Chloé SION, élue CFDT

Madame Peggy TURBANT, élue FO

Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO

Monsieur Romain DELACRE, élu suppléant FO

Madame Julie GRILLON, élue CGT

Madame Eva Pillot, élue CGT

Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT

Assistaient également en qualité de suppléant du CSE :

Monsieur Cédric DELMAR, élu suppléant CFTC

Monsieur David MACIEJAK, élu suppléant CFTC

Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

Étaient excusés

Madame Dorothee DOYEN, élue CFTC

Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO

Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO

I- Approbation du procès-verbal des réunions CSE du 23 juin 2026 et prise en compte du compte-rendu de la CSSCT du 4 juin 2026

Monsieur Tomasi indique que le teams et les enregistreurs n'ont pas démarré pendant les 5 premières minutes. Il a donc fait au mieux en fonction de ses souvenirs pour essayer d'être le plus précis possible. Il souligne que cela peut rester non exhaustif car il y a des phrases qui ont peut-être été entendues mais dont il n'a pas souvenir et qu'il n'a pas reprises. Il ne peut malheureusement pas noter quelque chose qu'il n'a pas entendu et qui n'a pas été enregistré.

Il précisera cela dans le PV et indique qu'il peut y avoir des choses qui ne sont pas notées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 16 votants.

II- Vie du comité social économique

• Vote sur le long séjour 2027

Monsieur Tomasi indique qu'en ce qui concerne la vie du CSE : il va y avoir un vote pour le long séjour pour 2027 pour lequel il a envoyé les informations aux élus. Il a reçu ensuite 2 questions d'élus pour lesquelles des réponses seront apportées.

Il rappelle que le règlement prévoit de faire une année un moyen-courrier et une année un long courrier. Lors de la commission loisirs du 1er semestre, il avait été décidé de faire un long séjour et des propositions avaient été faites. Cependant, les événements au Moyen-Orient avaient conduits à ne pas retenir ce séjour puisqu'il y avait une escale à Dubaï. Il y avait également le problème des surtaxes de carburant et les recherches étaient plutôt tournées sur un moyen-courrier en 2027 en attendant que la situation s'arrange. Sauf qu'entre-temps, les choses se sont un peu arrangées, il a été décidé en commission loisirs de repartir sur un long séjour pour 2027 avec pour destination la Thaïlande en circuit.

Madame Duquesnoy ajoute qu'au départ c'était plutôt le côté ouest, Amérique ou Antilles. Or, suite à la crise, les prix augmentaient beaucoup car tout le monde part là-bas.

Les recherches ont donc mené à un circuit en Thaïlande sur 12 jours/9nuits avec la compagnie Lufthansa, départ de Paris et escale à Munich, du 16 au 27 mars. Les dates ont été décalées pour que ça ne soit pas en même temps que les séjours à Disney. Le tarif a été bien négocié puisqu'il est à 1 700 euros, participation du CSE déduite. Les informations

avaient été envoyées aux élus et il leur a été demandé de se positionner soit pour, contre ou sans avis et il y avait au total seulement 7 réponses de personnes qui étaient pour sachant que la commission loisirs comporte 28 personnes.

Elle précise qu'il y a un vrai rapport qualité/prix même si ça reste un prix élevé.

Monsieur Baudry demande si la participation du CSE de 130 euros est la même que celle qui avait été proposé pour le séjour à New York.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas sûr. On ne dépasse pas 150 euros de participation, avec en général, un arrondi qui est fait.

Madame Duquesnoy précise que le circuit n'est pas adapté aux enfants de moins de 12 ans.

Monsieur Tomasi ajoute que de toute façon c'est pendant la période scolaire. Le séjour est limité à 40 places et il faut un minimum de 30 participants. Il y aura peut-être un tirage au sort en priorisant les personnes qui ne sont pas allées au voyage de cette année.

Il ajoute qu'il est proposé au vote maintenant car il faut qu'à la mi-septembre, les options soient posées sinon il peut y avoir des frais d'annulation de sièges dans l'avion.

Il propose aux élus de voter.

La proposition est approuvée à la majorité des 16 votants (3 abstentions CGT).

Monsieur Tomasi indique qu'il enverra la proposition aux agents assez rapidement avec une date limite d'inscription au 10 septembre.

• Quel est le nombre d'agents ayant participé au voyage à Majorque, le nombre d'ayants droits et le nombre d'extérieurs ?

Monsieur Tomasi indique qu'il y a eu 40 agents inscrits sachant que sur ce nombre, 2 agents ont annulé en dernière minute mais avec des assurances. Il y a eu 40 ayants-droits et 8 extérieurs sachant que dans ces 8 extérieurs il y en avait 4 qui sont arrivés pour remplacer des annulations ce qui a permis de garantir le même prix pour le bus puisque l'on calcule en divisant par le nombre. Il rappelle que pour les extérieurs il n'y a aucune participation CSE y compris sur les surcharges carburant. Parmi les 4 autres extérieurs il y avait 2 enfants d'agents qui avaient plus de 25 ans et 2 parents d'agent.

Madame Maubert répond que c'était juste pour avoir les informations car celles-ci sont données pour les différentes petites sorties mais pas forcément sur les voyages et connaître la tendance justement sur ces voyages-là.

Monsieur Tomasi répond qu'il envoie toujours les listes en mail mais indique qu'il est possible de faire un point en CSE à chaque fois.

Il en profite pour indiquer que sur Chantilly, il y a 200 personnes inscrites.

Madame Maubert indique qu'en effet c'est fait à chaque fois pour les petites sorties mais que pour New York, par exemple, cela n'a pas été fait.

Monsieur Tomasi répond qu'il est possible de reprendre le tableau indiquant les inscrits et que tout cela est aussi précisé dans le quali/quant.

Madame Maubert indique qu'il n'est pas obligé de l'évoquer en CSE mais juste d'envoyer les données.

• Quel est le nombre d'agents ayant sollicités le CSE pour les campings CAPFUN ?

Monsieur Tomasi indique qu'en ce qui concerne les réservations gérées par le cse :

- il y a eu 32 réservations sachant que Capfun c'est limité aux périodes hors juillet/août.
- Sur Goelia, il y a eu 5 réservations,
- Sur TUI 9 réservations
- Sur Homair, 60 réservations.

Il y a ensuite plein d'autres partenariats mais qui se font en direct.

Madame Maubert indique qu'encore une fois, il s'agissait juste d'avoir les données.

Monsieur Tomasi rappelle qu'elles apparaissent dans le quali/quant.

Monsieur Baudry rappelle que pour ces partenariats il n'y a pas de participation du CSE.

Monsieur Tomasi le confirme mais que c'est quand même bien de savoir si c'est intéressant pour les agents ou pas et s'ajuster notre offre en conséquence.

Monsieur Baudry ajoute que l'avantage c'est quand même la facilité de paiement.

Monsieur Tomasi souligne que les tarifs Capfun, qu'il trouvait intéressants il y a 2 ans, ont bien augmenté sur les vacances scolaires par exemple.

Il est possible d'avoir d'autres statistiques, mais il ne l'a pas fait car il y a près de 30 partenariats vacances. Il est possible que le nombre d'agents qui en bénéficient soit doublé sachant qu'il y a aussi Wengel. Il y a 2/3 ans par exemple, il y avait des offres de dernière minute très intéressantes.

III- Consultation du Comité Social Économique

Néant

IV-Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail

- **Situation des services**

Monsieur Rousseau communique les chiffres suivants :

Service PF :

- Stock national : 3,11 jours au 08/07/2026 (3,03 jours au 22/06/2026)

- Stock CAF 62 : 2,67 jours au 08/07/2026 (2,76 jours au 22/06/2026)

Monsieur Rousseau indique que nos chiffres sont bons. Nous avons fini le mois de juin à 2,4 jours mais que nous étions l'année dernière, à la même période, à 2 jours de plus.

Il rappelle qu'il faut tout de même se méfier de la façon dont été calculé le stock car les Racs annuel en étude préalable ne sont pas comptés dans le stock. Malgré tout, la situation est plus éclairée notamment sur les antériorités.

Il rappelle que l'objectif annuel sur les Racs est de 100%. Ce lundi nous étions à 88% de taux d'atteinte. Sur le data, nous sommes un peu moins bien que l'an dernier car l'objectif a augmenté.

Monsieur Rousseau précise que la campagne rac se termine au 30 septembre et le data au 31 décembre.

Il souhaite remercier encore les équipes.

Monsieur Pion rejoint Monsieur Rousseau et souhaite lui aussi remercier les équipes. A ce moment de l'année il est extrêmement important d'être dans cette situation qui est en dessous de la moyenne nationale ce qui est très sain. Cette situation permet d'envisager l'été de manière plutôt sereine. Il rappelle que la Direction a toujours ce regard sur la maîtrise de nos antériorités en termes d'intéressement.

Monsieur Rousseau ajoute que l'an dernier, il y avait eu l'arrivée de la solidarité à la source et le poids des Racs qui comptaient dans les corbeilles. Nous étions donc malheureusement loin du compte pour l'objectif. Cette année, les Racs ne sont plus en corbeille, nous sommes

donc à 8,3% d'antériorité de plus de 40 jours. Si nous continuons comme ça, l'objectif est largement atteignable.

Monsieur Pion ajoute qu'il ne faut surtout pas baisser la garde.

Monsieur Rousseau souligne qu'il y a, comme l'année dernière, des renforts CDD qui ont pu être obtenus mais l'interruption des heures supplémentaires en semaine.

Taux d'appels téléphoniques : 77,92% (flux et SVI) et 68,89% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 08/07/2026 contre 77,91% (flux SVI) et 68,85% (flux allocataires) au 22/06/2026 (objectif COG minimum : 87%)

Délai de démarche : 10,73 jours au 08/07/2026 contre 10,93 jours au 22/06/2026 (objectif COG 12,75 jours)

UTI : à jour

Service Social :

AFI : 3,5 jours (3 jours le 22/06/2026)

AFC : 9 jours (9 jours le 22/06/2026)

Direction Comptable et Financière (DCF) :

- **Affaires juridiques** : 25 jours (21,3 jours au 22/06/2026)
- **ASFR** : 30,9 jours (24,3 jours au 22/06/2026)
- **Recouvrement** : 10,5 jours (11,6 jours au 22/06/2026)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

• Situation de l'emploi du 2^e trimestre 2026

Madame Descamps indique que le document a été versé à la BDESE. Elle fait le point, en précisant que c'étaient les données demandées par Madame Duquesnoy, des entrées et des sorties par trimestre et au mois le mois qui sont bien transmises chaque trimestre.

Monsieur Baudry indique que ce document ne présente que le cumul des entrées et des sorties et pas le détail par motifs.

Madame Descamps répond qu'en effet c'est simplement le cumul.

Monsieur Baudry répond que c'est un peu embêtant en termes d'analyse puisqu'on ne sait pas si c'est lié à un départ volontaire, une retraite etc.

Madame Descamps répond que tout est regroupé. Il faut savoir que ce document est une requête extraite de la sidothèque. Le service RH n'a pas la main sur la forme du document et sur la façon dont il se présente. Elle indique que "retraite, cessation anticipée et licenciement" sont dans une

rubrique et que "démissions, mutation, invalidité" sont dans une autre rubrique sans que ce soit détaillé. Elle demande à Monsieur Baudry si c'est ce détail qu'il souhaiterait.

Monsieur Baudry répond que oui, si c'est possible ainsi que les ruptures conventionnelles.

Madame Descamps répond que ce document est normé. Cela voudrait donc dire qu'il faudrait refaire l'extraction et la retravailler à la main.

Monsieur Pion souligne que ce sont les limites humaines de l'exercice avec l'outil GRH. Il souligne que les données sont déjà éclairantes.

Madame Grillon répond que cela pourrait être fait en dehors du tableau.

Monsieur Tomasi ajoute que si on parle des départs, par exemple, il y en a 9 sur le trimestre. Il pense qu'il doit être possible de donner le détail des motifs sans investir trop de temps et que ces précisions sont utiles.

Madame Descamps répond que le problème n'est pas la faisabilité mais cela veut tout de même dire qu'il faut retravailler des données en prenant du temps.

Monsieur Tomasi répond qu'il est tout de même d'accord avec Monsieur Baudry sur le fait qu'il serait intéressant d'avoir ces informations.

Madame Grillon redit qu'il serait possible d'ajouter ces informations en dehors du tableau. Elle souligne qu'entre un départ en retraite et un licenciement ce n'est pas la même chose.

Monsieur Pion répond qu'il y a ce travail de reprise manuelle.

Monsieur Tomasi répond qu'il faut estimer le temps. Si cela prend 1 heure, cela semble gérable, si c'est deux jours, on peut comprendre que ce n'est pas raisonnable.

Madame Pillot demande à quoi correspond la ligne « autres départs » dans la rubrique CDD.

Madame Descamps répond que cela doit être les interruptions de contrat CDD durant la période d'essai. Les ruptures avant terme sont les ruptures avant la fin du contrat mais une fois que la période d'essai est dépassée.

Monsieur Baudry précise qu'il demande ces informations dans la mesure du possible.

Madame Descamps répond que c'est toujours le questionnement lorsque les élus demandent des informations complémentaires puisque l'outil est limité et que cela demande de retravailler. C'est quelque chose qui est très prenant dans une époque où il faut produire plus mais où les outils restent limités. Par exemple, le service RH est maintenant beaucoup plus sollicité par des services comme l'INSEE pour de la production de données. Il y a une accumulation de réponses à des questionnaires qui sont extrêmement chronophages.

Madame Duquesnoy demande à quoi correspond, dans la 1ère partie, la ligne "motif départs non définis" dans laquelle il n'y a rien.

Madame Descamps répond qu'il ne pointe vers rien car les motifs de départs sont déjà clairement définis et il n'y en a pas d'autres.

- **Mouvements de personnel**

☐ Embauches réalisées

EN CDD ou CDI :

Néant

☐ Recrutements en cours

EN CDD (7)

- 1 Auxiliaire de puériculture Etaples en intérim (Niv 3EB)
- 1 Auxiliaire de puériculture Etaples (Niv 3EB)
- 1 Agent administratif Action social Calais (Niv 3)
- 4 Agents d'accueil téléphonique (Niv 3)

EN CDI (1)

- 1 Responsable de halte-garderie Etaples (Niv 5C)

❑ Recrutements à venir

EN CDD (36) :

- 4 Agents administratifs ARIPA (Niv 3)
- 12 Agents administratif PF Renfort Parisien (Niv 3)
- 10 Agents administratifs PF Arras (Niv 3)
- 10 Agents administratifs PF Calais (Niv 3)

EN CDI (3) :

- 1 Technicien accueil téléphonique
- 1 Technicien UTI
- 1 Responsable de secteur DCF (niveau 7)

Monsieur Tomasi indique qu'il est surpris que l'appel de poste de responsable de secteur DCF soit finalement un niveau 7 alors qu'il avait été dit, lors de la réunion précédente, que ce serait un niveau 6 car la personne serait sur un seul service.

Monsieur Rousseau répond qu'il n'y a pas d'erreur. La réflexion a cheminé entre la dernière réunion et la sortie de l'appel de poste.

- **Point sur les AT**

Madame Descamps indique qu'il n'y a pas eu de nouveaux AT depuis la dernière réunion. Le tableau a été intégré à la BDESE.

V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail

DIRECTION :

- **Mise en place de solutions pérennes en cas de conditions climatiques exceptionnelles en l'occurrence les fortes chaleurs subies :**

- **Adaptation des horaires**

- **Adaptation de la température de la climatisation (baisse de la température)**

- **Aménagement à prévoir sur certains sites avec la pose par exemple de brise-soleil horizontal extérieur évitant ainsi le recours à la climatisation inexistante sur lesdits sites**

Monsieur Tomasi indique que plusieurs personnes souhaitaient intervenir sur le sujet. Il y a notamment le problème du guichet de Boulogne sur Mer et de celui d'Arras. Il faudrait peut-être réfléchir à des adaptations d'horaires par exemple comme cela est fait dans d'autres secteurs

d'activité ou par exemple réfléchir à la pose d'un brise soleil extérieur à Boulogne.

Il souligne que dans un lycée d'Arras, il y a la pose d'un filtre sur les fenêtres qui a fait gagner 8 degrés.

Madame Maubert rejoint Monsieur Tomasi car il y a des agents en antennes qui souffrent de cette chaleur et qu'il faudrait trouver des solutions pour minimiser cette chaleur qui arrive dans les bureaux et éventuellement adapter un peu leurs horaires.

Monsieur Tomasi ajoute que même pour les allocataires cela peut être compliqué. Il imagine que lors de la canicule, le taux de fréquentation l'après-midi ne devait pas être très important. Des agents seraient peut-être intéressés d'arriver un peu plus tôt.

Monsieur Pion répond qu'il est vrai que notre situation intense en termes de climat fait qu'il faut avoir une réflexion propre à nos services. Cela est anticipé dans le nouveau siège et c'est ce qui a été fait pour Calais et Etaples. Cependant, il reste un certain nombre d'endroit où ces problématiques n'ont pas été traitées. Sur le nouveau site, il y aura des brises soleil mais cette solution n'est pas adaptée à tous nos bâtiments sans même parler du coût.

Monsieur Pion rejoint les élus sur le fait qu'il faut explorer différentes pistes. Les filtres peuvent être une idée tout comme des stores ou des volets. Il y a une réflexion complémentaire à avoir y compris, peut-être sur le plan fraîcheur.

Monsieur Tomasi répond que le plan fraîcheur marche bien quand il y a des températures correctes mais là, avec des canicules, cela ne semblait pas assez adapté. A certains endroits, la température dans les bureaux atteint les 30 degrés dès le matin. Lorsque l'agent peut s'habiller léger, ça va mais au guichet il faut une tenue correcte. Concernant la PFS, le

problème est plutôt concernant la climatisation et le fait que le service est sous les toits mais des aménagements ont été faits.

C'est pour toutes ces raisons qu'il proposait une solution d'horaires aménagés qui permettrait de solutionner un peu les choses.

Monsieur Pion répond que la problématique qui concerne Arras sera réglée dans un an et demi.

Monsieur Tomasi est d'accord mais souligne qu'on a déjà vécu, cette année, 1 semaine de canicule et qu'il est déjà annoncé que cela va certainement se reproduire dans les jours à venir. Il pense qu'il ne faut peut-être pas attendre que cela se reproduise 3 fois dans l'été pour se dire qu'il y a des aménagements possibles.

Monsieur Rousseau répond que la difficulté est de savoir où est le seuil. Il souligne que nous sommes moins atteints que d'autres régions même si cela reste pénible. Concernant la climatisation, la règle c'est 26 degrés et on descend à 24 par respect des normes environnementales mais aussi pour éviter des chocs entre l'extérieur et l'intérieur. A Calais, cela fonctionne bien.

Monsieur Tomasi précise que la clim a ses avantages et ses inconvénients.

Monsieur Rousseau ajoute que le nouveau bâtiment n'aura pas la clim. Concernant les brise-soleils, Monsieur Vandenbergue s'est renseigné et il s'avère que nous n'avons pas le droit car cela empiéterait sur l'espace public. Les équipes se dirigent plutôt vers des stores ou des volants roulants à Lens par exemple.

Monsieur Tomasi indique qu'il avait entendu qu'il y aurait peut-être, pour les antennes, la possibilité de faire plus de télétravail.

Monsieur Rousseau répond que l'analyse de la Direction est que l'accord en cours permet de régler certaines situations mais pas toutes entre les

déroptions ou la possibilité, pour les personnes fragiles, d'adapter leur accord. Pour l'instant, il n'y a pas eu de consignes de l'Etat là-dessus mais rien n'interdit au Directeur de prendre des mesures quand il jugera que c'est nécessaire comme réduire l'accueil physique. La difficulté est de savoir où est le seuil.

Monsieur Tomasi demande s'il serait possible également de prévoir des points d'eau pour les allocataires dans les accueils.

Madame Maubert est d'accord avec Monsieur Tomasi.

Monsieur Pion répond qu'il entend bien cette demande mais qu'elle nécessite une réflexion car ce qu'il souhaite c'est trouver des solutions durables. Cela nécessitera quoiqu'il arrive un minimum d'investissement en particulier sur les bâtis pour avoir quelque chose de pérenne.

Madame Duquesnoy demande s'il est possible que les agents empruntent les ventilateurs de la Caisse pour chez eux.

Monsieur Pion répond qu'à priori non car il vaut mieux les laisser où ils sont.

Madame Duquesnoy indique ensuite que dans l'accord télétravail il est précisé que si l'agent a des problèmes de santé, il peut avoir plus de jours de télétravail sous réserve qu'il y ait un accord qui est donné sous 10 jours. Elle demande si l'agent ne se sent vraiment pas bien et a un accord, du médecin, s'il serait possible de faire les choses plus rapidement.

Madame Descamps répond que c'est un accord du médecin du travail qui est nécessaire.

Madame Duquesnoy répond qu'il faut donc s'y prendre à l'avance.

Madame Descamps répond que le télétravail élargi sous conditions médicales emporte forcément une analyse du médecin du travail.

Monsieur Pion ajoute que cela doit être important dans le temps et non pas simplement 10 jours de canicule.

Madame Duquesnoy répond qu'une personne qui fait de l'hypertension ou de la rétention d'eau pourrait le vivre très mal. Cela veut dire qu'il faut qu'elle fasse la démarche au préalable. Elle demande si cela rentre dans les critères.

Madame Descamps répond qu'elle n'a pas encore vu d'accord du médecin du travail en ce sens. Dans tous les cas, les agents qui rencontreraient des difficultés de santé par rapport au climat ont plusieurs solutions. Ils peuvent prendre directement rendez-vous mais ils peuvent également solliciter le service RH pour qu'il leur obtienne un rendez-vous. Ce qui se passe une fois qu'ils sont auprès du médecin du travail, la RH n'en a pas la main.

Monsieur Pion ajoute que si on est sur quelque chose d'éphémère dans le temps, il est difficile de s'inscrire dans quelque chose qui nécessite du télétravail mais pour juste une semaine. Le regard qu'a la Direction en liaison avec le médecin du travail est plutôt sur des cas sérieux et constants dans le temps. Là nous sommes plutôt sur des épisodes très courts même s'ils peuvent faire souffrir certains agents plus que d'autres.

Madame Blondel indique qu'un agent ayant déjà des problèmes de santé peut voir son état s'aggraver à cause des canicules. Le médecin du travail pourrait donc décider d'augmenter son nombre de jours de télétravail.

Monsieur Tomasi répond que ce que dit Virginie, c'est que ça n'existe pas encore.

Monsieur Pion ajoute que nous sommes plutôt sur un état de santé qui se dégrade durablement et qui nécessite une réponse d'organisation du télétravail.

Madame Blondel indique qu'il est toujours possible de conseiller à ces agents de se rapprocher de la médecine du travail.

Madame Dusquenoy ajoute qu'ils peuvent toujours tenter et auront au moins des indications.

Monsieur Tomasi ajoute que même si ça n'existe pas pour le moment cela peut s'entendre car il y a un risque.

Monsieur Pion répond que c'est peu probable que le médecin du travail préconise 10 jours de télétravail en cas de canicule.

Madame Maubert indique qu'il y a aussi des problèmes de transport en ces périodes de canicule avec des trains supprimés. Elle demande si, pour le confort des salariés et la continuité de l'activité, il est possible d'envisager du télétravail en dehors de la dérogation.

Monsieur Tomasi souligne que cela avait été fait à Boulogne lorsqu'il y avait eu un problème de train durable.

Monsieur Pion répond que c'est la même réponse. On ne sait pas quand il y aura un problème de train et cela entre plutôt dans ce qui a été prévu en ce sens dans l'accord télétravail, à savoir la dérogation.

Monsieur Tomasi ajoute que les dérogations, dans le nouvel accord, ne seront plus limitées mais quelqu'un qui a un problème de train, aujourd'hui, pourrait ne pas avoir assez de dérogation. Il serait peut-être judicieux de l'accorder dans ces cas-là.

RESSOURCES HUMAINES :

- **Information sur la prise de congé de compensation de jours fériés intervenant un samedi (15/08/2026). La note existante datant de 2021**

Madame Descamps indique que la note est parue en début de semaine et a été communiquée dans Cafcom.

Elle reprend la DUE qui avait été prise sur le sujet à savoir un aménagement du temps laissé au salarié pour poser la journée de compensation d'un jour férié. La modification de la note c'est la rénovation du tableau qui reprend les situations dans lesquelles on ouvre droit ou non à ce congé.

Il a été fait de façon à ce qu'il soit plus clair.

Monsieur Tomasi indique qu'il pense qu'il y a une ligne en double.

Madame Descamps va corriger.

Monsieur Tomasi indique que par contre ce tableau est beaucoup plus clair et précis avec l'ajout des jeudi et mardi.

Madame Maubert indique qu'il y a quand même une modification notamment lorsque l'agent décide de prendre ce congé de compensation le lendemain du jour férié. Avant la présence le mardi, par exemple, n'était pas prise en compte. Il y a des droits qui ont été perdus.

Monsieur Tomasi lui indique que non, lorsque l'agent ne travaillait pas les 2 jours, le droit était déjà perdu. Maintenant, c'est plus précis, et cela redonne un droit si l'agent a travaillé le mardi ou le jeudi.

Madame Descamps ajoute que c'était déjà appliqué comme cela et correctement. C'est la règle mais elle n'était pas aussi clairement énoncée auprès du personnel. Il n'y a pas de nouvelles situations qui donnent des droits ni de nouvelles situations qui ne donnent plus de droits. Nous restons sur ce tableau mais il a été rénové par souci de clarté.

Madame Maubert indique que les agents se sont positionnés par rapport à l'ancien tableau avec, notamment, le fait de mettre la journée de compensation le 17 août pendant leur période de congés.

Madame Descamps répond que dans tous les cas, quand le droit à compensation n'était pas ouvert, le service RH l'informe qu'il n'ouvrait pas droit à sa journée de compensation et lui demande de remplacer par autre chose.

Monsieur Tomasi ajoute que dans le dernier tableau c'était bien noté que si on était absent le lundi et le vendredi, il n'y avait pas de droit. Dans ce nouveau tableau, c'est plus clair car le mardi et le jeudi ont été ajoutés. Quelqu'un qui n'aurait pris que le long week-end, peut avoir le droit.

Monsieur Pion ajoute que c'est l'application classique de notre convention collective. La DUE est juste sur la façon de poser cette journée de compensation.

Madame Grillon répond que le problème est que cette note vient enlever des droits par rapport à la DUE qui a été prise. Normalement tout le monde peut l'avoir, CDD, CDI, temps plein temps réduit sauf les agents travaillant à temps partiel et pour lesquels le lundi et le vendredi sont habituellement chômés. Là, on cela enlève des droits puisque nous sommes en pleine période de vacances scolaires.

Madame Descamps répond que la DUE ne porte pas sur l'ouverture du droit. Elle porte sur un délai supplémentaire qui est accordé. Pour le reste la Caisse applique le protocole de 1973. Il ne dit rien d'autre que si, pour

la période qui entoure le samedi férié, il y a une absence, il n'y a pas de droit. C'est la même chose pour une personne qui serait en arrêt maladie tout le mois d'août. La DUE ne touche pas au protocole de 1973.

Monsieur Baudry indique que ce qui est dommage c'est que la communication intervienne alors que les agents ont déjà posé leur congé.

Monsieur Tomasi ajoute que c'est ce qu'il avait déjà dit il y a 2 ou 3 mois pour que les agents connaissent bien la règle avant de poser leurs congés et il avait donné cette précision.

Monsieur Pion est d'accord.

Monsieur Tomasi souligne qu'il faudra faire attention l'année prochaine car il y a 3 samedis fériés.

• **Point sur les contrôles de frais de déplacement et règles écrites**

Monsieur Tomasi indique qu'on a parlé des contrôles sur les frais de déplacements qui ont été mis en place. Monsieur Pion avait indiqué que la note allait être mise à jour, que les personnes allaient être informées avant de recevoir des courriers ou des mails. Sauf qu'il pense que cette étape-là n'est pas passée et qu'il y a eu des mails adressés. Globalement, ce serait de re préciser les choses.

Monsieur Rousseau répond qu'il y a une note wiki sur les frais de déplacement mais que, peut-être l'information sur le fait qu'il allait y avoir des contrôles n'a pas suffisamment circulée.

Monsieur Tomasi répond que cela a peut-être été fait différemment selon les services.

Madame Descamps indique que c'est le même principe que la vérification sur pièces. Jusqu'à présent, il y avait déjà ce principe-là c'est-à-dire qu'un salarié réalise une demande de frais de déplacement, cette demande est ordonnancée par le service RH. Elle part ensuite à la compta pour vérification et à partir de là soit le fait générateur est validé et donc part en paye, soit il est invalidé et le gestionnaire RH informe l'agent et lui demande éventuellement des justificatifs complémentaires.

La supervision devient plus importante. Au-delà de la vérification par la compta ce sont les contrôleurs de l'action sociale qui jette un œil aussi pour vérifier la conformité.

Monsieur Tomasi répond que cela ne lui pose pas de problème qu'il y ait des contrôles mais c'est plus qu'on avait dit que la note serait remise à jour et que les agents seraient informés du fait qu'il y ait plus de contrôles et que ce serait mis en place. Il pense qu'il est tout de même bien de rappeler les règles de temps en temps. Ce rappel permettait aux gens de bien se remettre à jour et de ne pas faire d'erreur.

Il a eu à la fois des gens qui ont bien réagi lorsqu'ils ont reçu des mails mais aussi des gens qui s'interrogeaient sur ce qu'ils doivent faire et d'autres qui l'ont mal pris.

Monsieur Rousseau répond que, normalement, il y a eu un complément d'information qui a été amené par les managers. Le système est déclaratif, il est donc normal qu'il y ait des contrôles. La Direction n'a pas de soupçon de fraude mais il est normal, quand il y a des incohérences, de demander des précisions.

Il regrette qu'il y ait eu quelques messages un peu véhéments même s'il peut comprendre que la forme du courrier ait pu émouvoir. Il n'y avait pas lieu de réagir de façon excessive vis-à-vis des collègues de la RH.

Madame Descamps rappelle que le protocole national est de 2015. La vérification des frais de déplacements a été écrite par l'UCANSS. Localement, la Direction a juste demandé de favoriser le co-voiturage. La note est une note Direction qui reprend l'ensemble de ces règles et qui se trouve dans le Wiki. Elle a été mise à jour en 2025. Elle propose de la re communiquer.

Monsieur Tomasi propose de préciser également que cela fait suite à un audit où il a été demandé de faire davantage de contrôles et prévenir les agents qui se déplacent le plus souvent. Il rejoint Monsieur Rousseau sur le fait qu'il est hors de question pour le CSE d'accepter que des agents s'adressent mal à des services supports que ce soit la RH, le patrimoine ou autre. On peut être en désaccord mais il faut l'exprimer de façon correcte et avec respect.

Monsieur Rousseau répond que, de plus, il n'y a pas de soupçon de fraude de la part de la Direction.

PATRIMOINE :

• Siège : problème de fenêtre côté rue UT1

Monsieur Tomasi indique que dans l'UT1, il y a 2 bureaux différents, l'un côté rue et l'autre côté parking et dans cette UT aucune fenêtre ne s'ouvre. Cela pose un problème général pour la circulation de l'air. Il sait que c'est lié à la société qui est venue les poser mais qui n'existe plus. Il indique qu'il y a tout de même 2 fenêtres réservées à l'accès pompier et pense qu'il n'y en a pas forcément besoin de 2. Il demande s'il y aurait la possibilité de trouver une solution.

Monsieur Pion est d'accord sur le fait que c'est un problème.

Monsieur Tomasi souligne que c'est un sujet qui avait été évoqué il y a un moment et qu'il pensait que le problème avait été réglé depuis.

Monsieur Rousseau répond que des menuisiers étaient passés mais qu'en effet les pièces détachées n'existent plus.

Madame Goujard propose de changer complètement les fenêtres.

Monsieur Rousseau répond que nous quittons les lieux dans un an et demi.

Monsieur Tomasi indique que la solution des fenêtres accès pompiers serait donc la plus judicieuse.

Monsieur Rousseau répond que c'est une question de sécurité.

Monsieur Tomasi répond qu'il n'est pas indispensable d'en avoir 2 par bureaux. Il y a des bureaux où il n'y en a qu'une mais il faut trouver une solution.

Monsieur Pion va étudier le sujet.

AUTRES SERVICES :

• **PF :** les agents se sentent de plus en plus sollicités pour des tâches spécifiques. Ils ont récemment récupéré la gestion des mises en garde, auparavant effectuée par les agents de maîtrise. Quel est l'objectif de ce transfert d'activité ? Les agents ne constatent pas de gain de temps pour les agents de maîtrise. Ces derniers devant toujours superviser et contrôler le travail réalisé. Dans ce contexte, quels sont les bénéfices attendus de cette nouvelle organisation ? Plus largement, les agents ont le sentiment de se voir confier des responsabilités toujours plus importantes sans reconnaissance financière associée. Ce ressenti est renforcé par la perception d'inégalité dans l'attribution des points de compétence et des niveaux, particulièrement au sein des PF.

Monsieur Rousseau indique qu'en effet, il y a des tâches spécifiques. L'enjeu pour les mises en garde était de soulager les agents de maîtrise (AM) de cette tâche qui, historiquement était prise en charge par les AM mais qui ne demande pas une grande technicité. Le travail est de faire ces notifs de mise en garde et c'est dans les compétences des agents. L'idée était de se dire, sur les activités maîtrise de garde, qu'on a diffusé le traitement du contrôle sur pièces plus largement dans les UT que ce qui avaient été fait les années précédentes et, à l'époque, lorsque cela avait été confié aux AM, il n'y avait pas ces mises en garde qui étaient à faire dans les UT. Le sujet ne se posait pas finalement. Là, compte tenu des volumes à traiter, l'objectif était de ne pas emboliser les agents de maîtrise avec cette tâche-là qui n'a pas de plus-value et qu'ils aient du

temps pour faire leurs autres activités. Certes, il s'agit d'une activité que les agents ne faisaient pas avant mais c'est juste sortir une notif.

Après sur la façon dont cela a été mené, Monsieur Rousseau explique qu'il y avait eu une réunion en avril et il y a eu en effet un décalage entre le moment où la décision a été prise et la mise en place car il y avait les vacances et tout le monde n'avait pas été informé en même temps. C'est finalement au mois de juin que cela a pu être généralisé.

Madame Sion indique que la question était plus de savoir pourquoi les AM supervisaient encore les « mise en garde » faite par les agents alors que c'était censé leur dégager du temps. Il semble qu'il y ait un double travail.

Monsieur Rousseau répond que c'est la règle générale car c'est quelque chose de nouveau mais c'est normal qu'au démarrage les AM fassent un peu de supervision pour voir si tout se passe bien. A terme, l'idée c'est que les agents de maîtrise n'aient plus à vérifier. Nous sommes encore dans une phase de transition et c'est pour cette raison que ça ne s'est pas fait de façon uniforme et automatique.

Le principe c'est justement qu'il n'y ait pas de double travail.

Monsieur Rousseau précise que la Direction ne souhaite pas que toutes les tâches soient listées de façon précise car c'est trop enfermant. Il y a les activités principales et ensuite, à l'appréciation des managers, la complexité des autres tâches à réaliser.

• Point de situation sur les PF concernant la commande du 29 et 30 juin perçue comme étant autoritaire, incohérente et injustifiée. Cette pratique sera-t-elle reconduite ?

Madame Grillon indique qu'il a été demandé aux agents de PF de faire une grande quantité de rac les 29 et 30 juin alors qu'en plus ils avaient un quizz à faire pendant 1h30. Ils ont ressenti beaucoup de pression car c'était absolument à faire dans les 24 heures. Elle demande la raison de cette commande et si cela va être amené à se reproduire.

Monsieur Rousseau répond que les termes de la question "commande, autoritaire, injustifiée..." sont inadaptés.

Madame Grillon répond qu'elle apporte le ressenti des agents PF qui lui en ont parlé.

Monsieur Rousseau répond que si la question était posée différemment il n'aurait pas de problème pour y répondre mais qu'en l'état, il n'y répondrait pas.

Monsieur Pion ajoute que cela peut paraître étonnant mais de là à dire que c'est autoritaire, incohérent et injustifié, il se demande qui parle pour dire ça.

Madame Grillon répond que c'est ce que les agents des PF ont fait remonter. Elle ne fait que parler pour eux.

Monsieur Pion répond que sur l'articulation du travail c'est bien le Directeur et ses équipes, en particulier les managers, qui posent la base du travail à la journée et pour chacun. Il peut comprendre qu'il y est un étonnement et si c'était présenté de cette façon-là ce serait beaucoup mieux. Là, il ne donnera pas de réponse car en l'état, cette question est inadaptée.

Cependant, il indique que la question peut revenir ultérieurement.

Madame Blondel a interrogé des agents qui l'entourent et d'après ce qu'elle a entendu les choses ont bien été expliquées de façon bienveillante. Cela dépend peut-être de la personne qui a présenté les choses.

Monsieur Pion redit qu'il y a tout de même une question à reformuler.

Madame Grillon entend la remarque de Monsieur Pion.

Monsieur Tomasi précise qu'il ne reformule pas les questions qui lui sont posées. Elles sont reprises mot pour mot pour l'élaboration de l'ordre du jour.

• Retour sur les demandes d'impacts financiers de plus en plus importants alors que les outils mis en place réduisent les risques d'erreur

Monsieur Rousseau indique que ce soient les contrôles sur place ou les contrôles sur pièces, l'enjeu est le même. Malheureusement, les objectifs qui sont fixés sont en impact financier et pas en nombre.

Monsieur Tomasi répond qu'on peut s'interroger sur ça.

Monsieur Rousseau répond que c'est la Cour des Comptes qui dit que les prestations évoluant sous l'effet des revalorisations, les montants à contrôler doivent évoluer dans les mêmes proportions. Cela ne fait pas le lien avec la fiabilisation des données entrantes comme avec la solidarité à la source. Malgré cette fiabilisation, le National demande quand même un objectif d'impact financier ce qui fait que, que ce soit pour les contrôleurs

ou les agents dans le Data ou les Racs, il se trouve face à des situations où les ressources sont fiables et donc l'impact financier en forte baisse.

Si l'impact moyen par contrôle est en forte baisse, il faut en faire beaucoup plus pour atteindre l'objectif global.

C'est pour cette raison que les Racs ne sont pas encore terminés. Cependant, la Caisse n'a pas la capacité de faire évoluer la Cour de Comptes même si cela remonte aussi des autres Caisses. Des collègues qui font du Data et qui passent 2h sur un dossier pour lequel il n'y a pas d'impact financier, ne voient pas leur travail valorisé. Ils ont parfois le sentiment de faire du travail pour rien.

Pour 2027, on ne sait pas encore comment cela va se dérouler mais pour 2026, nous restons dans la même situation.

Monsieur Pion ajoute qu'en effet le dialogue avec la Cour des Comptes n'est pas simple même si la validation des comptes est déjà un grand pas pour se positionner de la même façon que les autres branches.

Monsieur Rousseau ajoute que ce qui est attendu des Caisses en termes de contrôles sur place, c'est à la fois, l'impact financier mais aussi un nombre de contrôles sur place. Il faut cibler des dossiers avec une probabilité d'impact financier plus fort mais qui sont de ce fait plus longs à faire. Et dans le même temps, la Cour de Comptes augmente toujours les objectifs.

Monsieur Tomasi souhaite ajouter avant de finir qu'il a réceptionné l'ensemble des avis concernant Etaples et qu'il va pouvoir faire rapidement un avis global.

De plus, il informe que Madame Sion prend la place de Madame Coppey en tant que titulaire CSE CFDT.

Madame Sauvage indique également qu'elle prend la place de Madame Coppey au titre de délégué syndicale CFDT.

VI- Traitement des réclamations

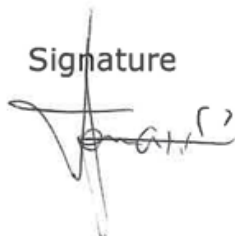
Néant

A 11h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI

Signature

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'S. Tomasi', written over a horizontal line.

PV approuvé à l'unanimité lors
du CSE du 27/08/2026

